



Compte rendu du CTL du 12 janvier 2015

Ordre du jour :

- Détermination des Ponts naturels (pour avis et vote)
- Point d'information sur l'enquête relative aux horaires d'ouverture au public
- Point d'information sur les nouvelles modalités d'organisation et la composition de l'équipe de renfort
- Questions diverses (Contrôle fiscal externe, Site de Bayonne, SIP...)

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Vous nous avez convoqués ce jour notamment pour aborder le sujet sensible des horaires d'ouverture au public d'une part, et les nouvelles modalités d'organisation et la composition de l'équipe de renfort d'autre part.

S'agissant des horaires d'ouverture, alors que l'ensemble des organisations syndicales avaient refusé au niveau national de discuter de ce projet qui leur a été présenté en CTR et ce sans aucune concertation, la direction générale a décidé de passer en force en imposant aux directions locales de lancer les consultations auprès des services.

Au niveau du département 64, les agents ont été consultés sur des bases très différentes selon les sites.

La possibilité de statu-quo concernant les horaires d'ouverture a été proposée sur certains services seulement. C'est ce qu'on appelle la démocratie à géométrie variable !

Même si de nombreux agents (lorsqu'on a voulu leur laisser ce choix !) ont refusé le changement concernant les heures d'ouverture, d'autres collègues noyés dans l'exercice de leurs missions se sont résignés à accepter une réduction des horaires d'accueil.

L'administration profite d'une situation toujours plus tendue pour faire reposer sur les agents les plus en difficulté dans leurs missions la légitimité d'une réforme régressive.

Les conditions de travail vont continuer à se dégrader.

Pour la CGT, l'objectif présenté n'est absolument pas d'améliorer les conditions de travail des agents. Ce sont bien les 21 suppressions d'emplois à venir dans le département pour 2015 que l'on cherche à faire passer ! Et combien de suppressions à venir pour 2016, si on venait à réduire de manière conséquente les horaires d'ouverture ?

Si l'administration veut réellement prendre en compte le mal-être des agents devenu prégnant dans nombre de services, **mal-être dont elle est seule responsable**, elle doit :

- **Arrêter immédiatement toutes les suppressions d'emplois,**
- **Recréer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services,**
- **Reconnaître pécuniairement la valeur de l'ensemble des agents.**

La note prévoit également une ouverture plus large lors des périodes d'affluence (40 jours au moins par an). Ces horaires aménagés seront laissés au bon vouloir de la direction qui pourra faire subir à moindre frais aux agents de la DDFIP une véritable annualisation du temps de travail.

Des questions restent par ailleurs sans réponse :

- Que vont devenir les agents en cellules dédiées à l'accueil lors de la fermeture des sites ? Ne devront-ils pas assurer 5 jours d'affluence habituelle sur 4 jours, avec une journée supplémentaire au téléphone ou en back office ? Où sont, dans ce cas là, les améliorations des conditions de travail ?
- Quid de la prime d'accueil : moins de jours d'ouverture au public n'entraînera-t-il pas une remise en cause ou une proratisation de la prime d'accueil ? On réinvente le « travailler plus pour gagner moins » !

Le service public et la justice fiscale sont en berne.

La volonté de la DDFIP de réduire de manière significative les horaires d'ouverture est une véritable remise en cause des missions de service public et de son universalité. L'égalité des citoyens devant l'impôt, pourtant garantie par la Constitution, est objectivement remise en cause puisque l'accueil physique est avant tout au service des contribuables les plus en difficulté.

Régulièrement attaquée par les médias et les politiques, l'image de notre administration continuera de se dégrader. Les premières victimes seront encore les agents chargés de l'accueil qui subissent déjà au quotidien de nombreuses violences verbales ou physiques !

La CGT rappelle également qu'un service ou une trésorerie qui n'est plus ouvert au public est très facilement délocalisable !

S'agissant de l'EDR, les suppressions massives d'emplois subies par l'ERD (l'effectif est passé de 18 à 11) rend de plus en plus délicat son fonctionnement d'autant que, dans le même temps, les besoins des services en difficulté sont grandissants.

Dans votre dernier rapport d'activité, vous admettiez d'ailleurs que les sollicitations des services, nombreuses et justifiées, devaient faire l'objet d'arbitrage.

Nous revendiquons pour la future EDR :

- un réel respect des métiers, afin de préserver une efficacité maximale nécessaire au bon fonctionnement des services ;
- le maintien de la sectorisation géographique, dans le respect des conditions de travail des agents et pour une utilisation rationnelle des moyens ;
- le maintien d'une attractivité financière, juste reconnaissance de la qualification des agents et des contraintes de la fonction, par le maintien de primes adéquates et par des règles de remboursements des frais au plus près de la réalité.

Nous demandons par conséquent la rédaction d'une charte de fonctionnement et d'organisation de la nouvelle EDR, en lien avec les agents concernés.

En réponse, le président a reconnu que la modulation des horaires d'ouverture « servait » les suppressions d'emplois ; il a rappelé qu'il était néanmoins l'un des rares, sinon le seul, à vouloir maintenir coûte que coûte les implantations de postes, « le maillage territorial » et que les aménagements des horaires d'ouverture au public ne remettraient pas en cause le maintien du réseau.

Concernant l'EDR, il a confirmé qu'elle serait renforcée dès le prochain plan emplois ; le principe de la sectorisation géographique demeurerait, même si l'administration ne s'interdisait pas d'y déroger parfois, si possible sur la base du volontariat. Il a souligné l'évidence de la reconnaissance financière et acté le principe de rediscussion de la charte. Ainsi, il a donné l'assurance aux élus CGT qu'une charte de fonctionnement serait élaborée avec les agents de la future EDR, intégrant notamment la question de la sectorisation géographique de leurs interventions.

ORDRE DU JOUR

► **DÉTERMINATION DES PONTS NATURELS**

La Direction a proposé de positionner les ponts naturels les vendredis 15 mai et lundi 13 juillet 2015.

Même si les possibilités de pont naturel s'avèrent restreintes en 2015 et prêtent moins à discussion, la CGT n'est pas favorable à un système obligeant les agents à poser leurs congés sur des dates prefixées. Le manque d'effectifs a évidemment sa part de responsabilité dans la mise en place des ponts naturels, pratique qui n'existait pas il y a encore quelques années.

Restant optimistes et un brin joueurs, les élus CGT ont demandé que la Direction Locale assume sa décision de fermer les services et offre les jours correspondants aux agents sur le principe des anciennes journées comptables.

L'administration a (c'est étonnant !) refusé et retenu les 2 ponts précités en tant que ponts naturels pour 2015 ; elle s'est néanmoins engagée, comme elle a pu le faire il y a quelques années, à consulter les agents au préalable si un plus grand nombre de ponts naturels étaient à décider. Notre vote : Abstention.

► **POINT D'INFORMATION SUR L'ENQUÊTE RELATIVE AUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC**

Outre les remarques faites en liminaire (voir ci-dessus), les élus CGT ont indiqué que la simple fiche fournie était incomplète, entachée d'erreurs et incohérente. Les élus CGT l'avaient signalé en amont à la Direction et avaient demandé des précisions, mais aucune réponse ne leur avait été apportée pour le CTL.

Mme CHEYLAN a minimisé ce fait en faisant valoir qu'il ne s'agissait que d'un point d'information (Cela signifie-t-il qu'« informer les organisations syndicales » sous-entend « travail fait par-dessous la jambe » ?).

M. NESA a convenu que la fiche transmise n'était pas exploitable. Il a admis la nécessité d'une nouvelle consultation sur la base d'un questionnaire identique pour tous, intégrant un questionnement sur des problématiques particulières comme la gestion de pics d'activité (la note nationale évoque une ouverture élargie sur 40 jours).

Sur ce point d'ouverture élargie, M. NESA et M. CAGNAT ont indiqué qu'une « ouverture élargie » ne dépasserait pas les heures d'ouverture connue actuellement.

Le sujet des horaires d'ouverture est donc reporté à la date du prochain CTL (le 10 mars) avec l'engagement du président de communiquer des tableaux et des éléments complets de retour sur les choix et avis exprimés par les agents, ainsi que la position de la Direction Locale en la matière.

La CGT a souligné que si une harmonisation des horaires était appliquée, cette consultation apparaîtrait comme contre-productive aux agents des 23 sites ayant déjà opté, depuis 2010, pour une modification des horaires d'ouverture en lien avec la réalité du fonctionnement de leur service.

En réponse, M. NESA a indiqué que la Direction Locale ne s'orienterait pas sur l'harmonisation des horaires d'ouverture demandée par la DG, mais plutôt sur une étude au cas par cas des diverses situations rencontrées par les services.

► POINT D'INFORMATION SUR LES NOUVELLES MODALITÉS D'ORGANISATION ET LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE RENFORT

Les élus en CTL ont été destinataires de la note RH2A/2014/10/1067 du 14 novembre 2014 relative à la mise en œuvre en 2015 du dispositif unifié de gestion des équipes départementales de renfort (EDR) et de la note départementale 207/2014 du 28 novembre 2014 ayant pour objet l'appel à candidature pour constituer l'EDR.

Les agents affectés à la future EDR seront « sans résidence » et rattachés à la DDFiP.

A l'heure actuelle, il y a 21 emplois ERD (FGP) ou EDRA (FF), dont 3 emplois vacants = 18 ETP qui se décomposent comme suit :

- EDRA : 4 A et 4 B
- ERD : 8 B et 2 C

12 agents se sont portés candidats pour 2 places à pourvoir. Les postulants seront choisis au profil.

La CGT est intervenue pour dénoncer le risque de choix subjectifs, tels que ne pas retenir des agents volontaires mais qui seraient jugés indispensables dans leurs fonctions actuelles. Leur barrer la route ne les empêchera pas de faire une demande de mutation !

Les organisations syndicales ont revendiqué la prise en compte de la règle de l'ancienneté pour départager les candidats lors des CAP concernées.

Il est de toute manière entendu que l'année prochaine, l'EDR sera mise en place et pourra être obtenue selon le système normal des mutations.

QUESTIONS DIVERSES

► CONTRÔLE FISCAL

Une fois n'est pas coutume, le président de séance a soulevé une question diverse : il a souhaité présenter une nouvelle organisation du contrôle fiscal (unique en son genre, puisque seulement testée dans le 64).

Le but est une diminution quantitative des contrôles externes (40 vérifications sur place de moins à faire, mais du personnel en moins) pour une augmentation qualitative (affaires plus complexes, à enjeux : fraude fiscale internationale, affaires à finalité répressive, reconstitutions...).

Les affaires retirées du programme des vérificateurs devront toutefois être vues par les agents des Pôles de Contrôle et d'Expertise par le biais de CSP (contrôle du bureau).

Donc au final, que des affaires complexes pour les vérificateurs = plus de pression.

Et plus de sélectivité dans la programmation et plus de contrôles du bureau pour les PCE = plus de pression.

A voir si les formations annoncées et le pilotage seront à la hauteur de ce programme ambitieux.

► BAYONNE VAUBAN

Au CTL a été évoqué le problème de parking du site Bayonne Vauban.

Il est rappelé que cette question est suivie par la CGT, notamment en CHSCT, depuis déjà de nombreuses années. Toutes les tentatives des directeurs successifs de se voir attribuer des places de parking aux alentours se sont soldées par des échecs. Mais la CGT avait obtenu à de nombreuses reprises, soit que soient libérées les places en sous-sol occupées par des encombrants, (mais le problème revient régulièrement!), soit que soit libérées les places réservées à des visiteurs, (mais là aussi il convient de « vingt fois sur le métier remettre l'ouvrage »...)

Refaisons un peu d'historique : un projet de cession de bandes de terrain à la Mairie est dans les tiroirs depuis plus de 4 ans... pour l'heure, il dort toujours.

S'agissant des « non-places » qui sont utilisées par les agents et qui posent un réel problème de sécurité (restriction de l'accès des pompiers au site), celles-ci sont bien sûr sur la sellette.

Outre les problèmes de places de parking, il y a aussi les soucis de barrière, de signalétique, de boîte aux lettres, des demandes d'installation de douche... qui reviennent régulièrement.

Pour avancer sur les problèmes rencontrés par les agents, le gestionnaire de l'immeuble a provoqué une réunion le vendredi 9 Janvier 2015 et y a convié les organisations syndicales (soit avant le CTL).

Pour résumer :

S'agissant du parking :

- la barrière du parking sera réparée, les devis sont en cours ;
- il est demandé de tailler correctement les haies afin de libérer des places de parking. Se posent deux problèmes : il faut ramasser les coupes (qui doit le faire sachant que le statut du concierge actuel ne prévoit pas ce travail ?) et il n'y a pas de matériel pour jeter les coupes ;
- il a été demandé une nouvelle fois par tous les intervenants de libérer les places encombrées par des ordinateurs (recensement à faire par la CMI avant de les donner à Emmaüs ou autre) et de libérer les places encombrées par des armoires (elles devraient être remontées au SIP au plus vite) ;
- les numéros de plaque d'immatriculation des voitures des agents garées sur le parking seront recensées, afin notamment d'éviter que des extérieurs ne prennent les places ; en CTL, M. NESA a de plus validé l'idée d'une signalétique « Réservé aux agents des Finances Publiques » ;
- il va être rappelé à tous les « bonnes pratiques » et notamment qu'il faut se garer sur une seule place (éviter de se garer en "vrac", notamment à cheval sur deux places de parking) et qu'il faut laisser les entrées et issues de secours libres de tout véhicule. Si on se gare en double file, veiller à laisser un numéro non pas fixe mais portable et déplacer le véhicule entre midi et 2 si des places se libèrent.

Lors du CTL, M NESA a validé l'idée d'un état des lieux des besoins en parking et a repris celle, déjà avancée par la CGT en CHSCT, d'essayer de négocier des places au parking à 1 euro.

S'agissant des autres points :

- à ce jour, la Direction n'a pas prévu de remplacer la personne qui s'occupe des réparations, du

courrier...etc, qui part le 1er avril 2015. La seule solution avancée serait de désigner un agent du site. Manifestement, aucun chef de service ne souhaite se voir retirer (pour certains...encore !) un agent pour le remplacer ; vive les suppressions d'emplois et les restrictions budgétaires !! Après le ménage, les agents vont être mis à contribution pour faire du rafistolage ! ;

- des agents ont demandé (pour les sportifs) une douche dans l'immeuble. La demande a déjà été étudiée en CHSCT et rejetée par la Direction dès lors qu'aucune obligation légale n'impose la création de douches pour nos métiers, que la gestion de douches, les normes à respecter, le coût sont autant d'obstacles en cette période de pénurie ;
- un ballon d'eau chaude est défectueux. Des devis pour réparation vont être établis ;
- la porte extérieure du premier étage (parking de derrière) fonctionne mal surtout par grand froid, malgré des réparations faites. La Direction cherche une solution ;
- des gens extérieurs se perdent dans le parking à la recherche d'une boîte aux lettres. Il est rappelé qu'il n'y a à ce jour qu'une seule boîte aux lettres (grande et verte pour voiture). Une meilleure signalétique sera posée pour les piétons ;
- des contribuables se retrouvent à errer dans les couloirs ; il sera donc rappelé à tous les agents de toujours fermer les portes extérieures au bâtiment et notamment de ne pas hésiter à enlever les objets bloquants (cailloux...).

► PRESSION SUR LES SIP

La direction avait demandé à l'automne que le contrôle sur les revenus de l'année 2011, qui arrivaient à prescription en fin d'année 2014, soit arrêté au profit de celui sur les revenus de l'année 2012.

Malgré tout, certains chefs de service ont imposé à leurs agents le contrôle simultané des années 2011 et 2012.

Y aurait-il donc une différence entre ce que demande la direction et ce que certains chefs de service transmettent à leurs équipes ? Souci de bien faire ou désir de se faire remarquer ?

La Direction attend des remontées des agents et envisage de proposer à la DG des simplifications pour ces tâches.

► RELOGEMENT DE LA TRÉSORERIE D'ANGLET

Un point sera fait lors du prochain CTL du 10 mars.